

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DU LOING
AGGLOMERATION MONTARGOISE ET LOING AVAL**



direction
départementale
de l'Équipement
Loiret

Commune d'AMILLY

P.P.R.I. approuvé
par arrêté préfectoral du 20 juin 2007

limite de zone d'aléa

- 1 **Aléa faible :**
profondeur de submersion inférieure à 0.5 m
- 2 **Aléa moyen :**
profondeur de submersion comprise entre 0.5 m et 1 m avec vitesse inférieure à 1 m/s
- 3 **Aléa fort :**
profondeur de submersion supérieure à 1 m avec vitesse nulle à faible ou
profondeur comprise entre 0.5 m et 1 m avec vitesse
supérieure à 1 m/s

2



limite de commune — — — — —

Zone A	A1	A2	A3
Zone B	B1	B2	

fond de plan cadastral

source DDE45/septembre2007

